

## **PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU Conseil Communal DU 11 AVRIL 2022**

### **Présents:**

BRABANT Aurélien, Bourgmestre.

GHILBERT Jonathan, SOL Delphine, LEPOUTRE Julie, VANSAINGELE Françoise, Echevins.

DEMORTIER André, POLLET Sophie, LOISELET Christelle, PIERRE Aurélien, VANDENDRIESSCHE Agnès, ANNECOUR Philippe, LAMBERT Véronique, CATTEAU Christian, KERTEUX Peggy, DELCOURT Laétitia, DELANGHE Ludovic, PEE Emmanuelle, Conseillers communaux.

VANMULLEM Xavier, Directeur général.



séance publique

### **SPORTS**

#### **1. Appel à projets « Infrastructures sportives partagées » : accord sur le dossier de candidature : approbation - décision (Dossier n°2022/5/SP/1)**

##### **Présentation du projet par Intercommunale IEG, Architecte**

*Le projet se présente selon une structure semi-enterrée, ce qui permet une meilleure intégration au contexte bâti existant.*

- *Le projet répond aux normes sportives (infrasports) et également aux normes énergétiques*
- *Le projet comprend outre le gros œuvre, le revêtement de sol.*
- *Tout ce qui est des infrastructures sportives, c'est-à-dire les lignes traçantes, les endroits pour installer les poteaux, tout cela est prévu.*
- *Par contre, tout ce qui est équipement et mobilier n'est pas prévu dans le projet.*
- *Ce qui concerne la rampe pour accueillera les PMR fait de son coté partie de l'aménagement des abords qui n'est pas prévu dans l'avant-projet.*
- *Des locaux polyvalents sont également prévus.*
- *Monsieur Demortier signale que donc tout cela est à charge communale. Pour ce qui est des locaux de rangement : sont-ils en suffisance ? : des locaux avec portes sectionnelles pour faciliter l'accès sont prévus pour cela, sous les gradins.*

**Intervention A DEMORTIER (conseiller communal GO) :** Au niveau des sports déjà pratiqués par exemple à la salle A RIVIERE, tous se retrouveront dans le complexe sportif ?

**Réponse J. GHILBERT (1<sup>er</sup> échevin en charge des sports):** l'idée est clairement de les rassembler. Il est fait écho par rapport à ce qui s'est déjà dit ici par le passé, c'est que les salles actuellement occupées par les activités sportives ne sont pas adaptées (à l'exclusion des buvettes de foot). Il va donc de soi que dès l'instant où l'on construit une infrastructure sportive et si l'on est repris dans le projet il est logique que l'on y installe tous les sports.

**Intervention A DEMORTIER (conseiller communal GO) et S. POLLET (conseillère communale GO)**

A-t-on chiffré le matériel qu'il faut ajouter au coût actuel ? (Puisque tout est vide excepté le revêtement de sol). Est-ce que le marquage au sol est prévu pour tous les sports ?

**(IEG) :** le marquage au sol est prévu pour tous les sports ainsi que les sanitaires et vestiaires. Seul le matériel sportif n'est pas présent (filets, etc.).

**Monsieur J. GHILBERT (1<sup>er</sup> échevin en charge des sports)** précise qu'en ce qui concerne le matériel, tous les clubs qui sont actuellement présents disposent déjà de leur matériel. On ne va donc pas investir dans tous les matériels de tous les sports !

**(IEG) :** Dans un but d'économie, comme on a besoin de locaux pour pouvoir disposer du matériel, on profite de pouvoir établir des gradins. On peut donc accueillir le public sans devoir acheter des gradins télescopiques qui coûtent une fortune.

**Intervention A DEMORTIER (conseiller communal GO) :** L'estimation actuelle tient-elle compte de l'évolution des prix de la construction ? (vu l'évolution des prix des matériaux et de la mise en oeuvre)

**(IEG) :** aucune certitude ne peut être donnée sur ce que les prix seront si la construction démarre dans un an. A ce stade nous n'en sommes qu'à l'avant-projet, et donc pas encore à déterminer précisément le coût des travaux. Il faudra également voir si le projet est accepté et si il est accepté, un métré détaillé avec le prix à ce moment-là pourra être établi. Il est très difficile de garantir le montant dans deux ans. Le prix pourrait également être à la baisse.

**Intervention A DEMORTIER (conseiller communal GO)** : quel est le mécanisme prévu au niveau du coût des travaux, intervention communale, subsides ? combien coutera à la commune l'infrastructure ?

**Monsieur J. GHILBERT (1<sup>er</sup> échevin en charge des sports)** : l'appel à projets prévoit une subvention à hauteur de 70%.

**Monsieur DEMORTIER (conseiller communal GO)** fait remarquer se si l'on avait extrapolé le montant pour dans deux ans, il y aurait une augmentation qui ne sera pas négligeable du tout.

**(IEG)** : la prévision sur l'évolution des prix, à la hausse comme à la baisse d'ici deux ans est difficile à dire.

**Intervention A DEMORTIER (conseiller communal GO)** : qu'en est-il des parkings ? Par quels moyens seront-ils réalisés ?

**(IEG)** : tout ce qui concerne l'aménagement des abords ne fait pas partie de cette mission.

**Réponse A. BRABANT (Bourgmestre – président)** : aujourd'hui, on devait avancer sur un projet, qui est le hall sportif. Tout le reste découlera de si « oui » ou « non » nous sommes retenus. Donc pour les parkings se sera forcément dans une autre phase et se sera directement lié à la commune.

**Monsieur A DEMORTIER (conseiller communal GO)** fait remarquer qu'il y a finalement pas mal d'inconnues dans le dossier. Il aurait fallu avoir un dossier plus ficelé pour avoir une vision des plus objectives du coût qui devra être supporté par la commune. Il faut savoir qu'une route ainsi que les parkings sont encore à budgétiser. Il y a donc une grande inconnue au niveau du coût final. Le coût approchera vite les 5 millions.

**Réponse J. GHILBERT (1<sup>er</sup> échevin en charge des sports)** : à un moment nous avons un appel à projets « infrastructures sportives partagées », nous nous sommes basés sur ce dernier. Après évidemment si le projet est retenu, cela changera la donne de l'implantation globale. Il est donc un peu compliqué de répondre de manière complète sur cela, mais il est évident qu'il faudra à un moment faire des aménagements sur cette zone non équipée.

**Monsieur A DEMORTIER (conseiller communal GO)** déplore le fait que l'on a aucune prévision concrète sur le coût que le projet présentera au final pour la commune et pointe également le fait des investissements qui devront être réalisés par la commune (parking, voire, matériel). Il aurait été nécessaire d'avoir une vision plus globale une fois le projet terminé.

**Madame A. VANDENDRIESSCHE (conseillère communale PECQ Autrement)** précise qu'elle rejoint monsieur DEMORTIER en ce qui concerne les inquiétudes sur le financement global du projet si ce dernier est retenu et pointe également le fait que la totalité du projet (aménagement complet du site) ne soit pas présenté.

**Monsieur A BRABANT (Bourgmestre – président)** tient à rappeler qu'il s'agit d'un avant-projet qui ne concerne que le bâtiment sportif. C'est sur cet aspect qu'il fallait se focaliser et c'est sur cela que le travail a porté. Monsieur BRABANT rappelle également que les aménagements des abords, c'est une autre phase pour laquelle on ne pourra travailler qu'à partir du moment où la commune en saura plus avec la recevabilité de la candidature introduite dans le cadre de cet appel à projet. Si le projet est retenu, monsieur BRABANT précise que tout sera fait au mieux pour aménager les abords en tenant compte de tous les paramètres qui se présenteraient.

En ce qui concerne les abords, ceux-ci devraient être en partie aménagés suite à l'implantation du bassin d'apprentissage qui devrait prendre place sur le site.

**Monsieur DEMORTIER (conseiller communal GO)** rappelle qu'il aurait été logique d'avoir un projet d'ensemble bien avant d'attendre la réponse sur cet avant-projet. Si les subsides sont octroyés, il faudra enclencher le reste c'est à dire la voirie, les parkings etc. une zone d'inconnu persiste à ce sujet. Monsieur DEMORTIER tient donc à préciser que dans l'état, le projet est difficilement acceptable.

**Monsieur GHILBERT (1<sup>er</sup> échevin en charge des sports)** rappelle néanmoins que l'appel à projets a été lancé en octobre 2021. Il n'y avait pas à ce moment-là, une volonté de se porter candidat et nous sommes maintenant en début avril avec un projet qui tient la route avec des plans, avec une vision, avec des soutiens (clubs, écoles, zonings, intercommunales) et même si l'on ne sait pas encore où se trouveront les arbres, parkings etc., il y a quand même une avancée significative et un projet construit.

**Monsieur GHILBERT (1<sup>er</sup> échevin en charge des sports)** rappelle que l'objectif de cette séance du conseil est de savoir si la commune adhère au projet pour solliciter des subsides. Si les subsides étaient obtenus, il devra en être fait bon usage en fonction de l'opportunité qui s'est présentée et qui ne se reproduira pas régulièrement. Monsieur GHILBERT rappelle également que depuis des années l'ensemble des programmes électoraux ont fait état de la création d'un hall sportif sans jamais avoir pu chiffrer un tel projet. Il faut donc se rendre compte à la fois de l'opportunité qui s'est présentée et du délai très court pour lequel le dossier a dû être rentré.

**Monsieur A DEMORTIER (conseiller communal GO)** tient à préciser que l'idée est bonne et que son groupe y adhère ; cependant il y a quand même beaucoup d'inconnues au niveau budgétaire et pour cela le groupe GO s'abstiendra.

Vu le Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation et notamment l'article L1122-30 relatif aux attributions du Conseil communal ;

Vu le PST établi pour la législature 2018-2024 dont l'objectif est en matière sportive : "être une commune qui développe une offre étoffée et diversifiée, accessible au plus grand nombre, en matière de sports de loisirs" ;

Vu le courrier du 26 octobre 2021 du ministre JL CRUCKE, en charge des infrastructures sportives relatif au lancement d'un appel à projets « *Infrastructures sportives partagées* » ;

Considérant que les objectifs poursuivis via cet appel à projet reposent sur l'aménagement ou la construction d'espaces sportifs partagés de qualité, tant au bénéfice des établissements scolaires que des acteurs sportifs locaux, et l'aménagement ou la construction d'espaces exemplaires en matière de performance énergétique et d'insertion dans l'environnement ;

Considérant que le taux de subvention pouvant être atteint est de 70% du montant maximum subsidiable chiffre pouvant être majoré de 5% pour les frais généraux (frais d'étude notamment) ; que le montant maximum subsidiable pour chaque projet est de 3.000.000 € HTVA ; que le solde est financé par la commune ;

Considérant que la commune de PECQ est en voie d'acquérir une parcelle d'une superficie de 90 a 38 ca, idéalement située à proximité du complexe sportif existant à Warcoing ; qu'un projet susceptible d'être accepté dans le cadre de l'appel à projets « *infrastructures sportives partagées* » pourrait y être développé ;

Vu la délibération du conseil communal du 28 février 2022, décidant de désigner l'intercommunale IEG dans le cadre d'une relation « in house » pour *une mission d'études de projet et de réalisation en vue de la construction d'un hall sportif à Warcoing en vue de répondre à cet appel à projets* ;

Considérant que dans le cadre de l'élaboration de ce dossier de candidature, l'ensemble des établissements scolaires et des acteurs sportifs locaux ont été sollicités afin d'être impliqués dans cet appel à projets ; que cet appel à projets entend favoriser la collaboration entre les différents acteurs sur le terrain, à savoir la commune, les établissements scolaires et les clubs sportifs locaux afin que l'implantation puisse être complètement utilisée autant durant les périodes et heures scolaires qu'en dehors de celles-ci ;

Considérant que les acteurs sportifs recensés comme utilisateurs potentiels de l'infrastructure pressentie ont été contactés ; que les utilisateurs actuels et potentiels ont fait part de leur intérêt à voir ce projet se concrétiser et à être impliqués dans sa réalisation ; que des entreprises locales et des intercommunales des zones d'activités économiques sur l'entité ont également montré leur intérêt pour l'utilisation d'une telle infrastructure par leur personnel ; que l'ensemble de ces manifestations d'intérêt sont jointes au dossier de candidature ;

Considérant que les besoins en matière sportive s'orientent vers la construction d'une nouvelle infrastructure pour permettre le rassemblement en un seul endroit des différentes disciplines qui utilisent actuellement des locaux répartis à différents endroits et non adaptés à la pratique de leurs sports ;

Considérant ainsi que le projet permettra de rassembler en un seul lieu, les différents acteurs sportifs sur l'entité tant pour les établissements scolaires (tous réseaux confondus), les opérateurs extrascolaires, les clubs sportifs dans des disciplines variées ;

Considérant que le projet prendra place dans un site à vocation sportive ; que l'offre sera encore élargie par l'implantation, à proximité, d'une piscine d'apprentissage ;

Considérant que le projet visera également à développer de nouveaux partenariats en vue du développement de nouveaux sports non encore pratiqués sur le territoire communal ;

Considérant que le formulaire de candidature proposé à l'examen du conseil communal rencontre les objectifs et

critères d'exigibilité de cet appel à projets et reprend les annexes suivantes :

- Document relatif au droit de jouissance de la parcelle concernée ;
- Note d'intention des partenaires potentiels marquant leur intérêt ;
- Un projet d'occupation de l'infrastructures ;
- Une note permettant de présenter le projet de développements sportif ;
- Le programme des travaux ;
- Une première ébauche des plans et esquisse ;
- Budget prévisionnel / métré estimatif ;
- Calendrier de mise en œuvre du projet ;
- Schéma de gouvernance envisagé tout au long du projet ;

Considérant l'estimation établie par l'intercommunale IEG, fixée à 2.975.000 € HTVA ;

Considérant qu'en vue de pouvoir faire subsidier ce projet, il y a lieu de déposer un dossier de candidature dans le cadre de l'appel à projets « *infrastructures sportives partagées* » ;

Considérant que la date limite pour l'introduction du dossier de candidature a été fixée au 15 avril 2022 ;

Attendu que le crédit permettant cette dépense sera inscrit en modification budgétaire n°1 du service extraordinaire du budget communal exercice 2022 ;

Par ces motifs ;

Sur proposition du collège communal ;

Après en avoir délibéré ;

#### **DECIDE,**

**Par 4 ABSTENTIONS (A.DEMORTIER/S.POLLET/Ch.LOISELET/A.VANDENDRIESSCHE) et 11 voix POUR**

Article 1<sup>er</sup> : D'approuver la candidature de la commune de PECQ dans le cadre de l'appel à projets « Infrastructures sportives partagées » et dont la présente délibération constituera l'une des annexes transmises au pouvoir subsidiant.

Article 2 : De s'engager sur l'honneur sur la validité et la fiabilité des données, informations et renseignements fournis et sur base desquelles le présent dossier de candidature est introduit.

Article 3 : De prévoir les crédits budgétaires pour la quote-part financière de 30% du montant du projet à charge communale.

Article 4 : De transmettre copie de la présente délibération et le dossier de candidature (formulaire et annexe) au pouvoir subsidiant (SPW – Infrastructures – Direction des Infrastructures sportives) via le guichet des pouvoirs locaux.

Ainsi décidé à Pecq, les jour, mois et an que dessus.

Le Directeur général,

Le Bourgmestre,

Xavier VANMULLEM

Aurélien BRABANT